

# L'écho du CSE DTSI

## Les élus CGT au CSE DTSI :

Franck Balusson (DTR)  
Laurent Bouix (DTR)  
Géraldine Candidda (DOR)  
Armelle Caron (SI)  
Laila Chatraoui-Mouchrih (SI)  
Rémy Chiménes (SI)  
Jean-Marie Giordano (DTR)  
Ali Gribi (DOR)  
Elisabeth Guibert (SI)  
Nora Laadri (PFC)  
Clément Nurit (V360)  
Laurence Piccolo (DOR)

représentant syndical :  
Fabrice LEBRUN (DTR)

Date de parution  
26 avril 2024

## Enième transformation... au pas de charge !

Orange a présenté un nouveau projet d'ampleur qui impacte plusieurs périmètres (Direction Client, communication, DTSI) au CSEC. Unaniment les élus ont donné un avis négatif au projet qui bouleverse notamment la DTSI avec le spectre de la séparation du réseau et du SI.

Vos élus CGT ont saisi le dossier et ont posé les nombreuses questions qui n'ont pas trouvé réponse en CSEC et qui impactent directement les salariés de notre périmètre DTSI.

La direction a botté en touche et refusé de répondre aux questions des élus, arguant que le dossier a été instruit en CSEC et donc qu'il est hors périmètre DTSI...

De quoi devenir schizophrène, comment peut-on répondre que ces questions soient hors périmètre DTSI ? La CGT ne

lâche rien et rappelle que le chef d'établissement est responsable de la santé mentale et physique des salariés de son périmètre. La CGT, avec l'appui des autres OS, demandera autant de CSEE Extraordinaires que nécessaire pour avoir des réponses aux questions sur les impacts santé sécurité au travail, et informer les salariés.



## Jeux Olympiques et Paralympiques

Le dossier pour la création d'astreinte temporaire pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) est revenu en consultation lors de CSE. Pour la CGT, l'impact des JOP va bien au-delà de la création d'astreintes temporaires.

De fait, la CGT a demandé l'implication des Commissions de Santé, Sécurité et des Conditions de

Travail (CSSCT) pour regarder tout le périmètre d'organisation du travail pendant les JOP, ce que la direction a accepté.

À la suite de cela un point en CSEE DTSI a été fixé en juin pour avoir un retour des travaux menés par les CSCCT de tout le périmètre de DTSI sur le sujet.



## Tout va bien madame la marquise

Le rapport 2023 de la médecine du travail fait remonter une situation inquiétante.

Comme en 2022 !!!!

Et oui, un baby-foot ne diminue pas la charge de travail.

Une réelle politique Santé, Sécurité et Conditions de Travail, une urgence chez Orange !

L'écart entre les discours médiatiques et la réalité ne cesse de s'accroître, engendrant une défiance à l'égard de la direction.

Il est urgent que la direction prenne en compte l'ampleur croissante de la souffrance au sein l'entreprise. Souffrance engendrée par les réorganisations incessantes, des environnements de travail déshumanisés, un télétravail sans cadre légal, et un décalage entre les bons résultats financiers de l'entreprise et l'absence de reconnaissance des salarié

Face à cela la Direction ne peut rester inerte. Elle doit impérativement en compte l'ampleur croissante de la souffrance au sein l'entreprise, entendre les nombreuses alertes, enquêtes, rapports des médecins et baromètres salariés qui dénon-

cent unanimement la dégradation des conditions de travail.

La CGT FAPT réclame des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre d'une véritable politique de sécurité et de santé au travail.

Vos représentants de proximité et membres CGT des CSSCT DTSI sont à votre disposition pour remonter vos réclamations à la direction.



## L'immobilier, le temps est à la réflexion !

Malgré les erreurs passées Orange continue sa réflexion concernant l'immobilier. Mais de quelle réflexion s'agit-il ? Economique ? Ecologique ? en tout cas ce ne sont pas des réflexions destinées au bien être des salariés.

Depuis des années avec les déménagements, restructurations, conditions de travail dégradées, baisse de pouvoir d'achat, les salariés sont contraints d'opter pour le télétravail.

La CGT comme la médecine du travail dénonce les

conditions de travail et celles du télétravail, il y a dans cette organisation des Risques Psychosociaux.

La CGT exige le respect des règles de « l'Accord Politique Mobilité » en date du 5 mars 2010 : Les salariés ne doivent pas faire de nouveau déménagement avant 3 ans. Ainsi que celle de « l'Accord Intergénérationnel » en date du 17 décembre 2021 : Les salariés à 5 ans d'un départ en retraite bénéficient d'un accompagnement spécifique en cas de mobilité à l'initiative de l'employeur.



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI d'avril 2024

Vous souhaitez nous contacter pour adhérer à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

